

Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH
SDevRH/JYB/RM/SF N° 2026 - 367

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article unique :	Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Ingénieurs de Recherche n°5 BAP J " Responsable de l'administration et du pilotage " est composé comme suit :
------------------	--

<u>Présidente :</u>	Mme Camille CHAUDONNERET IRHC - Inserm
<u>Experts :</u>	M. Franck BURGLEN IRHC - Inria Mme Marie MATTON IR - Inserm Mme Priscille RIVIERE IRHC - Inserm
<u>Représentants :</u>	M. Franck DUFOUR IR - Inserm M. Mathieu NIGUES ACS/IR - Inserm Mme Patricia RENESTO DR - Cnrs
<u>Membre des instances d'évaluation :</u>	M. Olivier FERAUD IRHC - Inserm

Fait à Paris, le 16/09/2026

Pour le Président-directeur général,

Le Directeur des Ressources Humaines,